

N° 11

17 MARS
2005

Page 565
à 612

Le

BO

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ministère
éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche



**AFFECTATION
DES STAGIAIRES
LAURÉATS
DANS LE SECOND
DEGRÉ**

Affectation des stagiaires lauréats des concours et des examens professionnels (pages I à XXVIII)

■ N.S. n° 2005-038 du 2-3-2005 (NOR : MENP0500437N)

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

- 568 **Programmes** (RLR : 525-8)
Programmes limitatifs des enseignements artistiques en classe terminale pour l'année 2005-2006 et la session 2006 du baccalauréat. N.S. n° 2005-043 du 8-3-2005 (NOR : MENE0500399N)
- 570 **Orientations pédagogiques** (RLR : 524-2c)
Enseignement de l'option facultative de découverte professionnelle (trois heures hebdomadaires) en classe de troisième. A. du 14-2-2005. JO du 25-2-2005 (NOR : MENE0500301A)
- 574 **Orientations pédagogiques** (RLR : 524-2c)
Enseignement du module de découverte professionnelle (six heures hebdomadaires) en classe de troisième. A. du 14-2-2005. JO du 25-2-2005 (NOR : MENE0500302A)
- 578 **Certificat d'aptitude professionnelle** (RLR : 545-0c)
Abrogation du CAP "bourse". A. du 21-2-2005. JO du 3-3-2005 (NOR : MENE0500348A)

PERSONNELS

- 579 **Liste d'aptitude** (RLR : 631-1)
Accès au corps des IA-IPR - année 2005. N.S. n° 2005-042 du 4-3-2005 (NOR : MEND0500468N)
- 581 **Liste d'aptitude** (RLR : 631-1)
Accès au corps des IEN - année 2005. N.S. n° 2005-041 du 4-3-2005 (NOR : MEND0500467N)
- 590 **Mouvement** (RLR : 720-4 ; 804-0)
Candidatures à un poste dans les écoles européennes - rentrée 2005. Avis du 4-3-2005 (NOR : MENP0500450V)
- 597 **Mouvement** (RLR : 610-4f)
Mutation des personnels de catégories B et C à gestion déconcentrée. Note du 2-3-2005 (NOR : MENA0500436X)

MOUVEMENT DU PERSONNEL

- 608 **Nomination**
Conseil scientifique et culturel de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration. A. du 17-2-2005. JO du 3-3-2005 (NOR : MENE0500296A)

608 **Nomination**
Directeur du centre interuniversitaire d'études hongroises.
A. du 8-2-2005 (NOR : MENC0500385A)

608 **Nominations**
CAPN des professeurs certifiés, des adjoints d'enseignement
et des chargés d'enseignement.
A. du 4-3-2005 (NOR : MENP0500451A)

609 **Nominations**
Comité technique paritaire central du CIEP.
A. du 4-3-2005 (NOR : MENF0500460A)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

610 **Vacance de fonctions**
Directeur de l'IUFM de l'académie d'Aix-Marseille.
Avis du 9-3-2005 (NOR : MENS0500430V)

610 **Vacance d'emploi**
Proviseur vie scolaire auprès du recteur de l'académie d'Amiens.
Avis du 4-3-2005 (NOR : MEND0500469V)

Bulletin d'abonnement

Oui, je m'abonne au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche pour un an.
BON À RETOURNER À : CNDP / Abonnement, B - 750, 60732 Sainte-Genève cedex

PRODUCTION	CODE	QUANTITÉ	MÉTROPOLE DOM-TOM	ÉTRANGER		TOTAL
				AVION	SURFACE	
B.O.	1		80 €	132 €	109,50 €	

Règlement à la commande :

- par chèque bancaire ou postal
à l'ordre de l'agent comptable du CNDP
- par mandat administratif à l'ordre
de l'agent comptable du CNDP :
Trésorerie générale de la Vienne
Code établissement 10071
Code guichet 86000
N° de compte 00001003010
Clé Rib : 68

Nom, prénom (écrire en majuscules)

Établissement (facultatif)

N° Rue, voie, boîte postale

Localité

Code postal Bureau distributeur

Merci de nous indiquer le n° de RNE de votre établissement

Nom de l'organisme payeur

N° de compte ou CCP

Relations abonnés : 03 44 03 32 37
Télécopie : 03 44 03 30 13

Ne pas utiliser ce coupon en cas de réabonnement, un formulaire spécial vous sera adressé



Directeur de la publication : Pierre Maurel - **Directrice de la rédaction :** Nicole Krasnopolski -
Rédacteur en chef : Jacques Araniyas - **Rédactrice en chef adjointe :** Laurence Martin - **Rédacteur en chef
adjoint (Textes réglementaires) :** Hervé Célestin - **Secrétaire générale de la rédaction :** Micheline
Burgos - **Préparation technique :** Monique Hubert - **Chef-maquetiste :** Bruno Lefebvre - **Maquetistes :**
Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Eric Murail, Karin Olivier, Pauline Ranck ● **RÉDACTION ET RÉALISATION :** Délégation à la
communication, bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 55 55 29 47
● **DIFFUSION ET ABONNEMENTS :** CNDP Abonnement, B-750-60732 STE GENEVIÈVE CEDEX. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 12 57 70.
● **Le B.O.** est une publication du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

PROGRAMMES

NOR : MENE0500399N
RLR : 525-8

NOTE DE SERVICE N°2005-043
DU 8-3-2005

MEN
DESCO A4

Programmes limitatifs des enseignements artistiques en classe terminale pour l'année 2005-2006 et la session 2006 du baccalauréat

Réf. : N.S. n° 2004-057 du 29-3-2004 (B.O. n° 15 du 8-4-2004) ; N.S. n° 2003-048 du 27-3-2003 (B.O. n° 14 du 3-4-2003) ; N.S. n° 2002-057 du 13-3-2002 (B.O. n° 12 du 21-3-2002) ; N.S. n° 2002-143 du 3-7-2002 (B.O. n° 28 du 11-7-2002) ; N.S. n° 2001-157 du 7-8-2001 (B.O. hors-série n° 4 du 30-8-2001)

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux proviseurs et proviseurs ; aux professeurs et professeurs d'arts plastiques, de cinéma et audiovisuel, d'histoire des arts, de musique et de théâtre

■ La liste des œuvres et des thèmes inscrits au programme de terminale (enseignement de spécialité en série littéraire, option facultative toutes séries) pour l'année scolaire 2005-2006 et pour la session 2006 du baccalauréat est la suivante :

Arts plastiques

Enseignement de spécialité, série L

Les trois champs artistiques à étudier dans l'approche culturelle du programme relative à

"l'œuvre et le corps" le seront dans le cadre des questions suivantes :

- Champ de l'activité picturale et de la création d'images fixes et animées :

Théâtralisation et hybridation du corps et de son image, sources et perspectives dans l'art vidéo et numérique.

Le développement et la démocratisation des techniques numériques ont ravivé les questions relatives à l'image du corps et celles qui se rapportent aux relations du corps à l'œuvre dans les pratiques artistiques. Sans en clore le débat, les réalisations de Jean-Christophe Avery, Nam June Paik, Dan Graham, Marie-Jo Lafontaine, Bill Viola, Pierrick Sorin, Tony Oursler, Matthew Barney, Orlan, Aziz et Cucher, Nancy Burson, Michael Rees, Karin Sander, Luwick-Müller, Philippe Parreno et Pierre Huyghe, sont à cet égard exemplaires pour aborder la diversité des enjeux esthétiques, artistiques et historiques, qui traversent les pratiques liées aux "nouvelles technologies".

- Champ de l'activité architecturale et du paysage :

La "villa" dans l'œuvre de Hector Guimard (1867-1942) et de Robert Mallet-Stevens (1886-1845).

Il s'agit à partir d'une enquête sur quelques réalisations majeures de porter attention à un programme architectural constamment réinterprété dans l'histoire et d'observer comment deux architectes de tempérament différent ont

traité les divers espaces d'un habitat de prestige (espaces de réception, d'intimité, de service, de circulation, etc.) ainsi que la relation avec un parc ou un jardin.

- Champ des activités et des productions tridimensionnelles :

Traces, moulages et empreintes du corps dans la sculpture de la seconde moitié du XXème siècle.

Option facultative, toutes séries

- Le polyptyque :

Le retable du Jugement dernier de Rogier Van der Weyden, vers 1445-1448, huile sur bois et feuilles d'or, 215 x 260 cm (ouvert), Hôtel-Dieu de Beaune

- Mise en espace et mise en scène :

"Olympe de Gouges in La fée électronique", 1989, de Nam Jun Paik (né à Séoul en 1932), Musée d'art moderne de la ville de Paris.

- Oeuvre tridimensionnelle et espace public :

"La fontaine Stravinsky" (1973) à Paris, de Jean Tinguely (1925-1991) et Niki de Saint-Phalle (1930-2002).

Cinéma et audiovisuel

Enseignement de spécialité, série L

Étude d'œuvres pour la partie orale de l'épreuve.

- Cinéma documentaire contemporain : "Sans soleil" (100 min, 1982) France. Chris Marker.

- Cinéma américain de genre : "L'homme de la plaine" ("The man from Laramie") (101 min 1955). USA. Anthony Mann.

- Cinéma européen muet : "L'aurore" ("Sunrise") (117 min. 1927). Allemagne. Friedrich Wilhelm Murnau.

Histoire des arts

Enseignement de spécialité, série L

- "Oeuvres, événements culturels au XXème siècle" :

Création et vie artistiques au moment de l'exposition de 1925

Il s'agit de montrer à travers l'étude de divers exemples pris tant en Europe qu'aux États-Unis, que les années d'après guerre témoignent sur le plan artistique de la confrontation entre une tradition réinventée et des avant-gardes revendiquant un monde nouveau. Il convient de s'interroger sur l'importance qu'a eue sur le

plan international l'exposition de 1925, en présentant les liens nouveaux qui se tissent entre les arts majeurs et les art décoratifs ainsi que le rôle déterminant joué par les marchands et collectionneurs européens et américains.

- "Un artiste dans son temps" :

Le cinéaste Sergueï Mikhaïlovitch Eisenstein (1898-1948).

L'itinéraire et l'œuvre de l'artiste seront situés dans leur contexte historique, politique et culturel, en prenant appui sur l'ensemble de ses films et, de manière privilégiée, sur "Le Cuirassé Potemkine" et "Alexandre Nevski". L'étude à conduire prendra également en compte ses écrits et ses dessins. Elle s'attachera aux sources d'inspiration d'Eisenstein, aux grandes caractéristiques de son écriture cinématographique, à ses relations avec le régime soviétique, à sa conception du processus de création en relation avec les autres arts (peinture, architecture, littérature, théâtre...) ainsi qu'à la place qui lui revient dans la production cinématographique du XXème siècle. Une attention particulière sera portée aux relations image/son /musique et à sa collaboration avec Prokofiev pour la réalisation d'"Alexandre Nevski".

Option facultative, toutes séries

Progrès technologiques et création artistique depuis le milieu du XIXème siècle

Il s'agit d'analyser les rapports entre inventions, innovations, découvertes scientifiques et techniques et l'évolution des productions artistiques dans les différents domaines.

Exemples donnés à titre indicatif : influences de l'apparition de nouveaux matériaux, de la photographie, du cinéma et de la vidéo, de la radio et des techniques électroacoustiques, de la lumière et de l'énergie électriques, et, plus récemment, des technologies numériques.

Musique

Enseignement de spécialité, série L

Au titre des quatre thématiques de la partie "Culture musicale" du programme, qui s'appuient chacune "sur une œuvre principale éclairée d'écoutes et études périphériques", permettant "d'apprécier les multiples facettes de ces questionnements à travers l'histoire et la

géographie”, on étudiera les œuvres suivantes :

- Voix, texte et musique

- Georg Friedrich Haendel : “Dixit Dominus”.

- La conquête du timbre

Ferruccio Busoni : “Chaconne”, d’après la chaconne de la partita en ré mineur pour violon seul BWV 1004 de Johann Sebastian Bach.

- Musiques populaires et musiques savantes

Jimi Hendrix : “Purple Haze” (version originale et arrangement pour quatuor à cordes de Steve Riffkin pour le quatuor Kronos).

Uri Caine/ Gustav Mahler : “Symphonie n° 1”, 3ème mouvement.

- Musique et temps

Xu Yi : “Le plein du vide”, pour 14 musiciens et électronique.

Pérotin : “Viderunt omnes”.

Option facultative, toutes séries

Astor Piazzolla : “Adios Nonino” ; “Fuga y Misterio” ; “Milonga del Angel” ; “Muerte del Angel”.

Xu Yi : “Le plein du vide”, pour 14 musiciens et électronique.

Ludwig Van Beethoven : “Quatuor n° 14” opus 131, 7ème mouvement.

L’étude spécifique de ce mouvement s’appuiera opportunément sur l’écoute attentive de l’intégralité de l’œuvre selon une ou plusieurs des problématiques proposées par le programme (l’œuvre et son organisation interne, l’œuvre et son contexte, l’œuvre et sa diffusion, l’œuvre et son codage, l’œuvre et ses références au passé, l’œuvre et ses prolongements, l’œuvre et son interprétation).

Théâtre

Enseignement de spécialité, série L

Le théâtre contemporain et la guerre :

Edward Bond, Pièces de guerre, I et II - Rouge noir et ignorant et La Furie des nantis (London 1985 ; Paris, L’Arche, 1994, texte français de Michel Vittoz)

Titres originaux : The War Plays : Red Black and Ignorant, The Tin Can People.

Pour le ministre de l’éducation nationale, de l’enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur de l’enseignement scolaire
Patrick GÉRARD

ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

NOR : MENE0500301A
RLR : 524-2c

ARRÊTÉ DU 14-2-2005
JO DU 25-2-2005

MEN
DESCO A4

Enseignement de l’option facultative de découverte professionnelle (trois heures hebdomadaires) en classe de troisième

Vu code de l’éducation, not. art. L. 311-2, L. 311-3, L. 311-5, L. 311-7, L. 331-4 et L. 421-7 ; A. du 2-7-2004 ; avis du CNP du 4-1-2005 ; avis du CSE du 7-2-2005

Article 1 - Les orientations pédagogiques de l’enseignement de l’option facultative de découverte professionnelle (trois heures hebdomadaires) en classe de troisième du collège sont

fixées conformément à l’annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la rentrée de l’année scolaire 2005-2006.

Article 3 - Le directeur de l’enseignement scolaire est chargé de l’exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 14 février 2005

Pour le ministre de l’éducation nationale, de l’enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur de l’enseignement scolaire
Patrick GÉRARD

A

nnexe

TEXTE NATIONAL D'ORIENTATION PÉDAGOGIQUE

L'option facultative de découverte professionnelle (3 heures hebdomadaires) vise à proposer aux élèves des classes de troisième du collège une **approche du monde professionnel** par une découverte des métiers, du milieu professionnel et de l'environnement économique et social. Elle doit être **proposée à tout élève** à compter de la rentrée 2006.

Cette **démarche contribue à élargir et compléter la culture générale des collégiens. Participant à l'éducation à l'orientation et à la citoyenneté**, les connaissances ainsi acquises leur permettront, le moment venu, d'opérer des choix plus éclairés dans la construction de leur parcours de formation. À cet égard, la découverte du monde professionnel conduit à présenter des métiers à tous niveaux de qualification.

Participant à la formation générale des élèves, elle mobilise et enrichit des compétences et connaissances générales, acquises ou en voie d'acquisition dans les autres enseignements. L'option est prise en charge par une équipe pédagogique pluridisciplinaire à laquelle peuvent se joindre d'autres membres de l'équipe éducative (professeur documentaliste, conseiller d'orientation psychologue, conseiller principal d'éducation...).

1 - Objectifs pédagogiques

L'équipe pédagogique accordera une attention particulière à l'élaboration d'une progression annuelle s'appuyant sur un projet collectif prenant en compte à la fois les projets émergents des élèves et les objectifs assignés à l'option.

Les compétences et connaissances spécifiques visées par l'option sont structurées autour de trois axes de découverte : les métiers et les activités professionnelles, les organisations, les lieux et les modalités de formation.

La classification proposée dans le tableau ci-après peut servir de base à l'élaboration d'une progression annuelle sans pour autant correspondre à un découpage chronologique. Des compétences et connaissances appartenant à ces axes peuvent en effet être sollicitées simultanément au cours d'une même activité ou d'une même séquence.

Les contenus et les activités élaborés par les équipes pédagogiques se situent dans une perspective d'initiation aux réalités du monde économique et professionnel. Il s'agit d'essayer de mettre en cohérence les parcours et objectifs tant scolaires que professionnels. On s'efforcera de présenter de la manière la plus concrète possible les notions théoriques abordées dans le cadre des activités mises en œuvre.

Compétences visées

A. Découvrir des métiers et des activités professionnelles

A.1 Présenter un métier en identifiant les principales tâches, l'activité du professionnel, les outils utilisés.

A.2 Distinguer les conditions d'exercice des métiers selon leur environnement : PME, artisanat, grande entreprise, fonction publique, travailleur indépendant...

A.3 Situer les métiers découverts dans les principaux types d'activités : production de biens et de services.

A.4 Rechercher des exemples de relation entre le progrès technique et l'évolution des activités professionnelles.

B. Découvrir des organisations

B.1 Repérer, à travers des exemples locaux, la diversité des organisations (entreprises, services publics, associations...).

B.2 Identifier les liens entre activités de service et activités de production.

B.3 Identifier le rôle des acteurs dans l'organisation d'une production de biens ou de services.

B.4 Repérer et analyser la place respective des femmes et des hommes dans les activités professionnelles.

C. Découvrir des lieux et des modalités de formation

C.1 Identifier les principaux lieux et les principales voies de formation.

C.2 Identifier les principaux diplômes, les voies d'accès aux qualifications : formation initiale (sous statut scolaire et sous contrat de travail), formation continue, VAE.

C.3 Repérer quelques organismes publics liés aux métiers, aux formations et à l'emploi (CIO, ONISEP, Mission locale pour l'emploi des jeunes...).

C.4 Mettre en relation les parcours professionnels et les cursus de formation.

2 - Démarche

L'horaire de trois heures hebdomadaires consacrées à la découverte du monde professionnel favorise des méthodes pédagogiques plaçant les élèves en activité et la construction de compétences et de connaissances à partir d'expériences concrètes, en contact étroit avec l'univers des métiers.

L'équipe pédagogique accordera donc une attention particulière à l'élaboration d'une progression annuelle structurée suivant une démarche de projet. Cette progression doit s'appuyer sur **des activités** combinant l'acquisition des connaissances et le développement des compétences visées ainsi que la **rencontre de familles de métiers** aussi variées que possible. Les activités proposées aux élèves doivent leur faire découvrir une large palette de métiers et de formations et mettre en lumière les mutations qui les affectent. Il est ainsi recommandé de prévoir et d'organiser :

- des activités de **recherche d'information**, notamment en recourant aux technologies de l'information et de la communication ;
- des activités d'**analyse de documents**, écrits, audiovisuels ou multimédias, produits par l'ONISEP, le CIDJ, les branches et fédérations professionnelles, les médias...
- des interventions de professionnels sur leur métier, d'élèves de lycée sur leur formation, d'anciens élèves ;
- des **situations pratiques et actives** : visites d'information ou séquences d'observation en milieu professionnel dans les conditions définies par le décret n° 2003-812 relatif aux modalités d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de seize ans (B.O. n° 34 du 18 septembre 2003)

ou dans des lycées d'enseignement général et technologique, des lycées professionnels, des établissements de l'enseignement supérieur ;

- des activités d'élaboration de documents variés : cédérom de présentation (des entreprises de la région, des familles de métiers, etc.) ; compte-rendu de visite, revue de presse, reportage écrit ou audiovisuel, panneau d'exposition, support de communication d'entreprise...

- des activités de **mise en commun** et de synthèse : exploitation en classe des expériences des élèves, formalisation des connaissances acquises dans le monde professionnel ;

- des activités d'**analyse de parcours** : motivation des choix de formations et de métiers ; cohérence entre les formations suivies et le(s) métier(s) exercé(s).

3 - Propositions d'activités

La liste ci-dessous recense des propositions d'activités pédagogiques qui ne présentent aucun caractère obligatoire. Il revient à l'équipe pédagogique de concevoir et d'organiser, en fonction du contexte local et des centres d'intérêt des élèves, des activités favorisant l'acquisition des connaissances et compétences visées par l'option.

- Enquête(s) auprès de professionnels pour mettre en évidence leurs parcours professionnels.

- Réalisation, en groupes, d'exposés sur des champs d'activités professionnelles, un métier, un produit innovant...

- Observation de l'environnement économique local, repérage des principaux acteurs,

- Réalisation d'un dossier de presse relatif au tissu économique et social environnant l'établissement,

- Enquête à partir de documents sur les diplômes et formations : comparaison des parcours théoriques et des parcours réels,

- Observation de quelques formations (générales, technologiques, professionnelles) proposées dans les lycées de proximité et les établissements de l'enseignement supérieur,

- Réalisation de reportages sur les métiers,

- Présentation des différents enseignements de détermination de seconde (recueil de témoignages d'anciens élèves, d'enseignants de lycée...),

- Interview de professionnels, d'anciens élèves du collège, par exemple ceux ayant créé une entreprise,

- Restitution devant la classe d'enquêtes réalisées,

- Rédaction de fiches présentant des métiers, des postes de travail, des entreprises,

- Organisation de tutorat de collégiens par des lycéens lors d'une activité spécifique.

4 - Évaluation des élèves

Comme tout enseignement, la découverte professionnelle donne lieu à une évaluation. Les résultats obtenus peuvent être pris en compte pour l'obtention du diplôme national du brevet, au même titre que les autres options facultatives.

L'année scolaire doit être ponctuée de moments d'évaluation, permettant d'apprécier le degré d'acquisition par les élèves des compétences et connaissances visées. Ces évaluations doivent être conçues comme des moments de bilan, point d'appui des activités proposées par la suite. Les notes et productions des élèves (dossiers, comptes rendus...) en constituent le principal support. Les démarches entreprises et l'implication de l'élève dans l'élaboration d'une stratégie d'orientation doivent être prises en compte dans l'évaluation.

ORIENTATIONS
PÉDAGOGIQUESNOR : MENE0500302A
RLR : 524-2cARRÊTÉ DU 14-2-2005
JO DU 25-2-2005MEN
DESCO A4**E**nseignement du module
de découverte professionnelle
(six heures hebdomadaires)
en classe de troisième

*Vu code de l'éducation, not. art. L. 311-2, L. 311-3,
L. 311-5, L. 311-7, L. 331-4 et L. 421-7 ; A. du 2-7-2004 ;
avis du CNP du 4-1-2005 ; avis du CSE du 7-2-2005*

Article 1 - Les orientations pédagogiques de l'enseignement du module de découverte professionnelle (six heures hebdomadaires) en classe de troisième sont fixées conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la rentrée de l'année scolaire 2005-2006.

Article 3 - Le directeur de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté; qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 14 février 2005

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Patrick GÉRARD

Annexe

TEXTE NATIONAL D'ORIENTATION PÉDAGOGIQUE

Le module de 6 heures hebdomadaires de découverte professionnelle est proposé à des élèves volontaires prêts à se remobiliser autour d'un **projet de formation** dans les voies professionnelle, générale ou technologique. Il a pour but :

- d'apporter aux élèves une connaissance du monde professionnel par une approche des métiers et de l'environnement économique et social ;

- de les aider à retrouver le sens d'un projet scolaire en construisant leur projet personnel par la connaissance des voies et des parcours de formation.

Il participe à l'éducation à l'orientation, en conduisant les élèves à :

- appréhender la réalité des métiers et des formations professionnelles et donner le goût d'entreprendre ;

- mesurer l'importance du choix qu'ils auront à exprimer à l'issue de la classe de troisième ;

- découvrir les possibilités et les passerelles offertes par le système éducatif.

Pris en charge par une équipe pluridisciplinaire (comprenant notamment les conseillers d'orientation psychologues), le module de découverte professionnelle permet de développer des compétences et connaissances générales et d'aborder des savoirs relatifs au monde professionnel. En prenant appui sur une **pédagogie de projet et en particulier sur des réalisations**, il permet aux élèves de construire de nouveaux apprentissages à partir de **situations concrètes** et en favorisant une comparaison avec le monde du travail.

Les classes de troisième offrant ce module sont, le plus souvent, implantées dans les lycées professionnels.

1 - Objectifs et démarche pédagogiques

La découverte professionnelle s'appuie largement sur la mise en place de situations d'apprentissage au plus près des aspirations des élèves. Elle se fonde sur un contact direct avec le monde professionnel. Elle tient compte de l'offre de formation académique.

L'équipe pédagogique accordera une attention particulière à l'organisation d'activités combinant l'acquisition des compétences et connaissances visées et la rencontre de deux champs professionnels respectivement du domaine du tertiaire et de l'industriel.

Le module "6 heures" de la découverte professionnelle se caractérise à la fois par les attentes spécifiques des élèves et par l'importance de son horaire hebdomadaire. Il se fonde donc sur une **approche individualisée**, permettant :

- de partir des **besoins des élèves** : des bilans personnels réguliers visent à faire prendre conscience de ces besoins, mais aussi à mettre en évidence les acquis sur lesquels il est possible de s'appuyer pour progresser et à faire le lien avec le projet personnel ;
- de favoriser, par l'organisation d'activités, notamment de réalisation et d'immersion, en lien avec le monde professionnel, **l'envie d'apprendre** à la fois dans le domaine spécifique à la découverte professionnelle mais aussi, et peut-être surtout, dans celui des compétences et connaissances générales ;
- d'accompagner les élèves dans la construction de leur **projet d'orientation**.

Le tableau ci-après recense les principaux types d'activités à mettre en œuvre dans une progression établie sur l'année scolaire. Cette liste pourra être aménagée et enrichie en fonction des conditions locales. **On privilégiera les présentations fondées sur les activités des élèves**. On veillera à :

- articuler la grande majorité des séances autour des réalisations liées à la découverte professionnelle. Un projet commun aux élèves concernés pourra permettre de donner une cohérence aux activités tout en respectant les besoins spécifiques de chacun ;
- diversifier les lieux de formation : lycée professionnel, lycée d'enseignement général et technologique, centre de formation d'apprentis et milieux professionnels ;
- impliquer divers partenaires.

Types d'activités proposées

Des réalisations dans au moins deux champs professionnels, du domaine tertiaire et industriel, par exemple :

- Participation en lycée professionnel et/ou en entreprise à la production d'un bien ou d'un service dans des situations authentiques.
- Simulation de création ou de fonctionnement d'une entreprise.
- Division des tâches à accomplir en plusieurs étapes faciles à comprendre et à mettre en œuvre.
- Repérage des ressources et des difficultés : équipements, outils, matériaux utilisés...
- Mise en œuvre d'outils, de procédures et de moyens professionnels.
- Évaluation et corrections des réalisations et tâches confiées.

N.B. : ces activités sont encadrées par un tuteur ou un professeur référent.

Des activités de construction d'une orientation positive, par exemple :

- Tests, entretiens, bilans scolaires avec le concours des conseillers d'orientation psychologues.
- Identification des points forts, des centres d'intérêt et des aspirations personnels des élèves.
- Exploitation d'un centre documentaire (consultation de fiches formations/métiers, visites de sites dédiés à l'orientation et à la formation)...
- Mise en cohérence de son projet et des activités proposées dans le cadre de la découverte professionnelle.
- Présentation des choix de stages ou de visites en entreprise.

Des activités de découverte, par exemple :

- Visites ou stages dans différents types d'organisations : entreprises publiques ou privées, administrations, associations...
- Visites ou stages dans des sections technologiques des lycées, dans des lycées professionnels ou des centres de formation d'apprentis voisins.
- Échanges avec des professionnels ou des élèves en formation professionnelle, dans le cadre d'une intervention organisée dans l'établissement.
- Utilisation de documents ou d'informations issus des médias sur les métiers et secteurs professionnels et sur les formations professionnelles.
- Exploitation de documents d'entreprises.

Des activités de mise en commun et de synthèse, par exemple :

- Élaboration de dossiers.
- Comptes rendus d'expérience, présentation de réalisation.

2 - Capacités, compétences et connaissances visées

Les encadrés ci-après présentent les compétences et capacités visées par le module "6 heures". Ils peuvent, eux aussi, être aménagés et enrichis en fonction des spécificités locales. Cette liste donne une indication sur l'équilibre recherché entre les différents champs de compétences et ne suggère en rien un ordre de présentation aux élèves. Les activités organisées croisent les compétences transversales et spécifiques. Chaque discipline d'enseignement général peut apporter son éclairage sur l'observation et l'étude des métiers.

Les activités organisées conduisent à aborder des notions théoriques (comme celles de travail, d'emploi ou de profession...) qui seront expliquées aux élèves, de manière simple et concrète. Il en est de même pour les notions de cahier des charges, de prototype, de planification, etc. liées à l'objectif de production.

Capacités et compétences transversales

S'informer, analyser :

- repérer des sources d'information et de conseil (annuaires, organigrammes) ;
- mettre en œuvre quelques critères sur la pertinence, la fiabilité, l'actualité de l'information (requêtes, utilisation de mots-clés, messagerie électronique) ;
- s'organiser pour conduire une recherche, un questionnement, un entretien, une enquête.

Communiquer, organiser, décider :

- savoir se présenter, être ponctuel ;
- classer les données recueillies ;
- réaliser un compte rendu ;
- exposer et justifier des choix.

Réaliser, contrôler, évaluer :

- respecter une consigne et prendre en compte des contraintes organisationnelles ;
- comprendre, construire et utiliser des méthodes de travail, dont certaines en équipes ;
- utiliser les réseaux informatiques ;
- appliquer quelques règles simples de sécurité ;
- se positionner par rapport à la réalisation d'une tâche : valoriser ses réussites, exposer les difficultés, envisager des solutions pour les surmonter ;
- tenir compte des résultats de bilans de contrôle et d'évaluation.

Compétences et connaissances spécifiques

A. Découvrir et explorer des activités professionnelles

- A.1 Distinguer des secteurs d'activité et citer quelques métiers qui les composent.
- A.2 Repérer les conditions d'accès à l'emploi.
- A.3 Citer les tâches et activités constitutives d'un métier observé.
- A.4 Identifier les similitudes et les différences des compétences requises par plusieurs métiers.
- A.5 Identifier les différents acteurs intervenant dans un espace donné.
- A.6 Décrire l'environnement d'un métier.

B. Découvrir des organisations

- B.1 Repérer des entreprises locales et indiquer leurs caractéristiques.
- B.2 Repérer leurs principaux types d'activités : production de biens et de services.
- B.3 Analyser quelques données majeures de l'économie, en commençant par celles liées à l'environnement local.
- B.4 Citer les partenaires et les acteurs d'une organisation locale et définir leur rôle (clients, fournisseurs, dirigeants, salariés).

C. Découvrir des lieux et des modalités de formation

- C.1 Identifier des lieux et des voies de formation, en relation avec un cursus de formation et un parcours professionnel.
- C.2 Identifier les principaux diplômes, les voies d'accès aux qualifications.
- C.3 Repérer les principaux organismes liés aux métiers, aux formations et à l'emploi (Chambres consulaires, CIO, mission locale pour l'emploi des jeunes, ONISEP).

D. Participer à la réalisation de biens ou de services, en lycée professionnel ou en entreprise

- D.1 Repérer les principales contraintes et exigences de l'activité professionnelle.
- D.2 Travailler en équipe.
- D.3 Respecter des procédures de production ; situer les principales étapes de la production dans un processus.
- D.4 Prendre en compte quelques procédures liées au contrôle de la qualité du travail.
- D.5 Mettre en œuvre quelques règles d'organisation du poste de travail.

3 - Accompagnement et évaluation des élèves

L'accueil des élèves en milieu professionnel se déroule conformément aux dispositions du décret n° 2003-812 (B.O. n° 34 du 18 septembre 2003) en ce qui concerne les visites d'information, séquences d'observation et stages d'initiation. Le suivi des activités de réalisation sera assuré par un professeur référent ainsi que par un professionnel tuteur.

L'équipe pédagogique et éducative en charge de la découverte professionnelle prend en compte les motivations des élèves, valorise leurs réussites et les aide à surmonter leurs difficultés. L'établissement met en place un livret individuel de suivi destiné à faire le lien entre les différents acteurs de la formation et à accompagner l'élève dans la construction de son projet d'orientation. Ses parents sont informés le plus régulièrement possible de l'avancement de ce projet.

La découverte professionnelle donne lieu à une évaluation sous forme de contrôle continu dont les résultats seront pris en compte pour le diplôme national du brevet. La formation doit ainsi être ponctuée de moments d'évaluation, permettant d'apprécier le degré d'acquisition par les élèves des compétences et connaissances visées. L'évaluation doit mesurer la maîtrise des compétences et connaissances acquises par chaque élève. L'évaluation tiendra également compte de l'assiduité, la curiosité, l'initiative, l'implication, le degré d'autonomie et la capacité de travailler en équipe dont l'élève aura fait la preuve.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

NOR : MENE0500348A
RLR : 545-0c

ARRÊTÉ DU 21-2-2005
JO DU 3-3-2005

MEN
DESCO A6

A brogation du CAP "bourse"

*Vu avis de la CPC "autres activités du secteur tertiaire"
du 23-11-2004*

Article 1 - L'arrêté du 6 octobre 1986 portant création du certificat d'aptitude professionnelle "bourse" est **abrogé** à l'issue de la dernière session d'examen qui aura lieu en 2005.

Article 2 - Les candidats ajournés à l'examen pourront bénéficier d'une session de rattrapage en 2006.

Article 3 - Le directeur de l'enseignement

scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 21 février 2005
Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Patrick GÉRARD

P ERSONNELS

LISTE D'APTITUDE

NOR : MEND0500468N
RLR : 631-1

NOTE DE SERVICE N°2005-042
DU 4-3-2005

MEN
DE B2

Accès au corps des IA-IPR - année 2005

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ;
aux vice-recteurs ; au chef départemental de l'éducation
nationale à Saint-Pierre-et-Miquelon ; aux inspectrices
et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs
des services départementaux de l'éducation nationale ;
aux chefs de service*

■ Le statut particulier des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié) prévoit, outre l'accès à ce corps par voie de concours, un recrutement par inscription sur liste d'aptitude à partir du corps des IEN.

Les recrutements par liste d'aptitude s'inscrivent dans la limite de 25% maximum des nominations en qualité de stagiaires intervenues l'année précédente (article 22 du décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié).

Le nombre d'IEN susceptibles d'être inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au corps des IA-IPR s'élève à 12 au titre de l'année civile 2005. Je souhaite vous préciser les conditions dans lesquelles sont présentées et examinées les candidatures à l'inscription sur cette liste d'aptitude.

I - Conditions requises pour l'inscription

Conformément aux dispositions de l'article 24 du décret précité, peuvent figurer sur cette liste, les fonctionnaires :

- appartenant à la **hors-classe** des inspecteurs de l'éducation nationale ;
- ayant exercé en qualité de titulaire les

fonctions d'inspection dans au moins **deux** affectations ou fonctions ;

- et justifiant de dix années de services effectifs en qualité d'inspecteur de l'éducation nationale. Sont également considérés comme étant des services effectifs les services accomplis par un fonctionnaire stagiaire qui, nommé dans un emploi permanent vacant, exerce effectivement les fonctions afférentes audit emploi et a vocation à être titularisé dans le grade correspondant ou lorsque le statut du corps auquel appartient le fonctionnaire assimile le temps de scolarité à des services effectifs dans le corps (circulaire du ministère de la fonction publique du 4 février 1991).

Les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude 2005 sont appréciées au **1er janvier 2005**.

II - Dépôt des candidatures

II.1 Retrait des dossiers

Les inspecteurs de l'éducation nationale hors classe qui réunissent les conditions ci-dessus précisées, et qui souhaitent demander leur inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des IA-IPR, doivent retirer auprès de vos services un dossier établi selon la maquette qui vous est adressée par courrier électronique, en vous demandant de ne pas en modifier la présentation.

II.2 Choix des spécialités

Les spécialités de recrutement des IA-IPR sont les suivantes (arrêté du 25 octobre 1990, article 10) :

- administration et vie scolaire ;
- allemand ;
- anglais ;

- arabe ;
- arts plastiques ;
- économie et gestion ;
- éducation musicale ;
- éducation physique et sportive ;
- espagnol ;
- hébreu ;
- histoire-géographie ;
- italien ;
- lettres ;
- mathématiques ;
- philosophie ;
- portugais ;
- russe ;
- sciences de la vie et de la Terre ;
- sciences économiques et sociales ;
- sciences physiques ;
- sciences et techniques industrielles.

Les candidats peuvent se présenter au titre de plusieurs spécialités. Dans ce cas, **le candidat devra obligatoirement remplir un dossier au titre de chacune des spécialités demandées.**

La répartition des postes offerts entre les différentes spécialités se fera au moment de la constitution de la liste d'aptitude en fonction des nécessités de service.

II.3 Vœux géographiques

Il est attendu des candidats à un recrutement dans le corps des IA-IPR une **capacité de mobilité tant professionnelle que géographique.**

En ce qui concerne le choix des académies d'affectation, cette rubrique doit être remplie avec le plus grand soin. Il convient en effet de souligner que l'affectation proposée à chaque candidat retenu, sur l'un des **postes considérés comme prioritaires** par l'administration, prend en compte les vœux formulés par l'agent. Dès lors, **tout refus de poste implique une radiation de la liste d'aptitude.**

III - Examen des candidatures

III.1 Recevabilité des dossiers

Vous veillerez particulièrement à **vérifier** la recevabilité des candidatures et à **certifier**, notamment, le décompte des services effectifs accomplis en qualité de personnels d'inspection.

III.2 Formulation des avis et classement des candidatures

Chaque candidature recevable fera l'objet d'un

avis du **recteur** en ce qui concerne les personnels en fonctions dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ou du chef de service en ce qui concerne les personnels détachés.

Je vous demande d'accorder une attention particulière à l'avis que vous porterez sur l'**aptitude** pour le candidat à accéder au corps des IA-IPR. Vous ferez notamment apparaître dans votre avis :

- la valeur professionnelle et la manière de servir du candidat ;
- la richesse du parcours professionnel ;
- ses qualités relationnelles et d'animation pédagogique ;
- la pertinence de ses motivations ;
- l'intérêt qu'il porte au fonctionnement du système éducatif.

Cet avis sera ensuite résumé selon l'un des items suivants : très favorable, favorable, défavorable.

III.3 Établissement de la liste des candidats

Après vérification de la recevabilité des dossiers, je vous demande de bien vouloir dresser un tableau portant classement par ordre préférentiel des candidatures. Ce tableau devra être impérativement établi à partir du document joint par courrier électronique (format Excel).

III.4 Transmission des candidatures

Les dossiers de candidatures doivent être retournés vérifiés et visés à la direction de l'encadrement-sous-direction des personnels d'encadrement, bureau des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale, DE B2, 142, rue du Bac, 75007 Paris, **pour le 15 avril 2005 au plus tard.**

Vous adresserez par courrier électronique (virginie.bouet@education.gouv.fr) le tableau de synthèse dûment complété (en format Excel). L'ensemble des dossiers de candidatures sera soumis par mes soins à l'avis de l'inspection générale de l'éducation nationale. Aucun dossier ne doit donc être transmis directement à l'inspection générale de l'éducation nationale. La commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des IA-IPR se réunira au début du mois de juin 2005.

IV - Affectations et classement des candidats retenus

Les personnels recrutés par voie de liste d'aptitude et affectés sur un poste vacant seront immédiatement titularisés pour exercer les fonctions d'IA-IPR. En ce qui concerne les IEN en position de détachement, inscrits sur la liste d'aptitude, cette titularisation ne pourra intervenir qu'après **cessation** de leur détachement à cette même date.

Les IEN titularisés IA-IPR recevront, après leur nomination, une formation dont les modalités sont fixées par l'article 9 de l'arrêté du 3 décembre 1990. Ils suivront certains modules de la formation dispensée aux IA-IPR recrutés par

concours, après un bilan personnalisé de leurs acquis antérieurs par le responsable de la formation des personnels.

Les modalités de classement dans le corps des IA-IPR des personnels recrutés par liste d'aptitude s'effectuent selon les dispositions prévues par l'article 28-3 du décret n° 90-675 modifié du 18 juillet 1990 portant statuts particuliers des IEN et des IA-IPR.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,
Le directeur de l'encadrement
Paul DESNEUF

LISTE D'APTITUDE

NOR : MEND0500467N
RLR : 631-1

NOTE DE SERVICE N°2005-041
DU 4-3-2005

MEN
DE B2

Accès au corps des IEN - année 2005

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs ; au chef du service départemental de l'éducation de Saint-Pierre-et-Miquelon ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux chefs de service (pour les personnels affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et les personnels détachés)

■ Le statut particulier des inspecteurs de l'éducation nationale (décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié) prévoit, outre l'accès à ce corps par voie de concours, un recrutement par inscription sur liste d'aptitude, dans la limite du quart des nominations de stagiaires intervenues l'année précédente.

De ces dispositions, il ressort que les possibilités de recrutement par liste d'aptitude au titre de l'année 2005 sont fixées à 39.

Je souhaite préciser les conditions dans lesquelles doivent être présentées et examinées les candidatures à l'inscription sur cette liste d'aptitude, au titre de l'année 2005.

I - Conditions requises pour l'inscription

Les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude 2005 sont appréciées au **1er janvier 2005**.

Conformément aux dispositions des articles 5, 6 et 7 du décret précité, peuvent figurer sur cette liste, les fonctionnaires :

- âgés de quarante ans au moins ;
- appartenant à un corps d'enseignement du premier ou du second degré, d'éducation ou d'orientation ou de personnels de direction d'établissements d'enseignement ou de formation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- et justifiant de dix années de services effectifs en cette qualité.

Conformément à la circulaire fonction publique n° 1763 du 4 février 1991, doivent être considérés comme services effectifs dans le corps les services effectués par un fonctionnaire stagiaire qui, nommé dans un emploi permanent exerce effectivement les fonctions afférentes audit emploi et a vocation à être titularisé dans le grade correspondant.

En outre, les services effectués par un fonctionnaire en scolarité dans une école administrative sont assimilés à des services effectifs dans le corps lorsque le statut particulier de ce corps contient une disposition expresse en ce sens.

II - Dépôt des candidatures

II.1 Retrait des dossiers

Les personnels qui remplissent les conditions requises mentionnées ci-dessus et qui souhaitent

demander leur inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale, doivent retirer auprès de vos services un dossier **en double exemplaire**, établi conformément à la maquette qui vous sera transmise par courrier électronique en vous demandant de **ne pas en modifier la structure**.

II.2 Choix des spécialités

Les quatre spécialités de recrutement dans le corps des inspecteurs de l'éducation nationale sont les suivantes :

1. Enseignement du premier degré

2. Information et orientation

3. Enseignement technique, options :

- économie et gestion ;
- sciences et techniques industrielles ;
- sciences biologiques et sciences sociales appliquées.

4. Enseignement général, options :

- lettres-langues vivantes ;
- lettres-histoire, géographie ;
- mathématiques, sciences physiques.

Les candidats des spécialités enseignement technique et enseignement général doivent en outre préciser l'option choisie.

Un même candidat peut se présenter au titre de plusieurs spécialités ou options. Dans ce cas, **il doit obligatoirement remplir un dossier au titre de chaque spécialité ou option choisie**.

La répartition des postes offerts entre les différentes spécialités se fera au moment de la constitution de la liste d'aptitude, en fonction des nécessités de service.

II.3 Vœux géographiques

Il est attendu des candidats à un recrutement dans le corps des inspecteurs de l'éducation nationale une capacité de mobilité tant professionnelle que géographique.

Cette rubrique doit donc être obligatoirement remplie. Il convient en effet de souligner que l'affectation proposée à chaque candidat retenu, sur l'un des postes considéré comme prioritaire par l'administration, prend en compte les vœux formulés par l'agent. Dès lors, **tout refus de poste implique une radiation de la liste d'aptitude**.

Le maintien sur un poste d'IEN occupé en qualité de chargé de fonction est par principe exclue. Il convient de rappeler aux candidats

que le temps minimal d'occupation d'un poste est en principe de trois ans.

III - Examen des candidatures

III.1 Recevabilité des dossiers

Vous veillerez particulièrement à **vérifier** la recevabilité des candidatures et à **certifier**, notamment, le décompte des services effectifs.

III.2 Formulation des avis et classement des candidatures

Chaque candidature recevable doit faire l'objet d'un avis du **recteur** en ce qui concerne les personnels en fonction dans les établissements relevant du ministre chargé de l'éducation, ou du chef de service en ce qui concerne les personnels affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et les personnels détachés.

Je vous demande d'accorder **une attention toute particulière à l'avis que vous devez formuler sur le candidat**. Vous ferez notamment apparaître dans votre avis :

- la valeur professionnelle et la manière de servir du candidat ;
- la richesse du parcours professionnel ;
- ses qualités relationnelles et d'animation pédagogique ;
- la pertinence de ses motivations.

Cet avis sera ensuite résumé selon l'un des items suivants :

- très favorable ;
- favorable ;
- défavorable.

Les dossiers seront classés par **ordre préférentiel** et, a minima, pour l'ensemble des candidatures ayant recueilli un avis **très favorable**.

III.3 Établissement de la liste des candidats

Afin de faciliter la remontée des informations, un tableau **sous format Excel**, accompagné de sa note explicative, vous sera envoyé par courrier électronique.

À partir des éléments du dossier et de vos appréciations, je vous demande de bien vouloir remplir ce tableau **en conservant impérativement son format Excel** et en classant par **ordre préférentiel** les candidats à l'inscription. Les candidats non classés devront figurer dans ce même tableau par ordre alphabétique à la suite des candidats classés (cf. tableau joint).

Il sera ensuite soumis, pour avis, à la commission administrative paritaire académique (CAPA) compétente pour les inspecteurs de l'éducation nationale avant transmission à l'administration centrale.

III.4 Transmission des candidatures

Après la consultation de la CAPA, vous voudrez bien me transmettre, dans les plus brefs délais, par courrier électronique (catherine.farejeaux@education.gouv.fr) et **uniquement en format Excel**, le tableau portant classement par ordre préférentiel des candidats à l'inscription, ayant été validé par cette instance.

Les dossiers de candidature seront retournés, vérifiés et visés, en **double exemplaire**, accompagnés de l'original du tableau visé par vos soins, à la direction de l'encadrement, sous-direction des personnels d'encadrement, bureau des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale, DE B2, 142, rue du Bac, 75007 Paris, **pour le mardi 5 avril 2005 au plus tard**.

L'ensemble des dossiers de candidature sera soumis par mes soins à l'avis de l'inspection générale de l'éducation nationale. Aucun dossier ne doit donc être transmis directement à l'inspection générale de l'éducation nationale.

La commission administrative paritaire natio-

nale compétente à l'égard des IEN se réunira dans le courant du mois de juin 2005.

IV - Affectations et modalités de classement des candidats retenus

Les personnels recrutés par voie de liste d'aptitude sont immédiatement titularisés. En ce qui concerne les personnels en position de détachement, leur titularisation ne pourra intervenir qu'après cessation de leur détachement, à cette même date.

Les candidats titularisés dans le corps des IEN recevront, après leur nomination, une formation dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 3 décembre 1990. Ils suivent certains modules de la formation dispensée aux IEN recrutés par concours, après un bilan personnalisé de leurs acquis antérieurs par le responsable de la formation des personnels.

Les modalités de classement dans le corps des inspecteurs de l'éducation nationale applicables aux personnels recrutés par liste d'aptitude s'effectuent selon les dispositions prévues par les articles 11 et 12 du décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié.

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le directeur de l'encadrement
Paul DESNEUF

NOTE EXPLICATIVE

Il est **impératif** de respecter les indications ci-dessous pour l'établissement du tableau, au format EXCEL, portant classement par ordre préférentiel des candidats à l'inscription.

- **Académie d'origine ou administration d'accueil** : pour les candidats qui ne relèvent pas d'un rectorat, cette colonne doit uniquement comporter le nom de l'établissement ou de l'administration d'accueil (ex. : ONISEP, CNDP, CIEP, CNED, INRP, AEFÉ, MAE, ADMINISTRATION CENTRALE ...)
- **Civilité** : inscrire : **MLLE** pour mademoiselle, **MME** pour madame, **M** pour monsieur.
- **Nom** : en majuscules.
- **Prénom** : en minuscules.
- **Date de naissance** : sous la forme JJ/MM/AA
- **Corps d'origine** : utiliser obligatoirement et strictement les abréviations ci-dessous :

	LIBELLÉ EN TOUTES LETTRES	ABRÉVIATIONS
Enseignants titulaires ministère éducation nationale	PROFESSEUR D'EPS CONSEILLER D'ÉDUCATION D'EPS PROFESSEUR AGRÉGÉ PROFESSEUR CERTIFIÉ PEGC CHARGÉ D'ENSEIGNEMENT ADJOINT D'ENSEIGNEMENT PLP2 INSTITUTEUR PROFESSEUR DES ÉCOLES	PROF D'EPS C.E D'EPS AGRÉGÉ CERTIFIÉ PEGC CHARGÉ ENSGT ADJ ENSGT PLP2 INSTIT P.E
Autres personnels titulaires ministère éducation nationale	PERSONNEL DE DIRECTION DIRECTEUR ADJOINT SES DIRECTEUR D'ÉREA DIRECTEUR D'ERPD CONSEILLER D'ORIENTATION- PSYCHOLOGUE DIRECTEUR DE CIO CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION CONSEILLER D'ÉDUCATION	PER DIR DIR ADJ SES DIR ÉREA DIR ERPD COP DIR CIO CPE C.E

Remarque : si les personnels sont stagiaires, ajouter au corps d'origine : **stag**

- **Date de titularisation dans le corps** : sous la forme JJ/MM/AA
- **Diplôme ou titre** : indiquez le diplôme ou le titre le plus élevé

AGRÉGATION BAC BEP BEPC BREVET DES COLLÈGES	CAP CAPES CAPET CAPT CAPTPLP2	DEA DESS DECF DESCF DEUG BTS	DUT DOCTORAT LICENCE MAÎTRISE SANS DIPLÔME
---	---	---	--

- **Spécialités** : répéter le nom et l'ensemble des informations relatives aux candidats qui ont choisi plusieurs spécialités. Utiliser les abréviations ci-dessous :

LIBELLÉ	ABRÉVIATIONS	LIBELLÉ	ABRÉVIATIONS
Enseignement du 1er degré Enseignement technique, options : . économie et gestion . sciences et techniques industrielles . sciences biologiques et sciences sociales appliquées	1er D ET-EG ET-STI ET-SBSSA	Information et orientation Enseignement général, options : . lettres-langues vivantes . lettres-histoire, géographie . mathématiques, sciences physiques	IO EG-LLV EG-LHG EG-MSP

- **Vœux géographiques** : inscrire tous les vœux du candidat en majuscules dans la même cellule en allant à la ligne après chaque vœu avec l'opération **Alt Entrée**.

- **Avis** : utiliser les abréviations ci-dessous :

LIBELLÉ	ABRÉVIATIONS
Très favorable	TF
Favorable	F
Défavorable	D

- **Classement** :

Pour les candidats classés : faire un classement par **ordre préférentiel** (1, 2, 3, ...).

Pour les candidats non classés : faire un classement par **ordre alphabétique** et inscrire **NC**.

**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU CORPS
DES INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ANNÉE 2005**

Académie d'inscription :

NUMEN

M. Mme Mlle Nom usuel _____
(en majuscules)

Nom de naissance : _____
(en majuscules)

Prénoms : _____

Date de naissance : Lieu de naissance : _____

Situation de famille (1) Nombre d'enfant(s) à charge
(1) M : Marié(e) ; P : PACSÉ(E) ; D : Divorcé(e) ; S : Séparé(e) ; C : Célibataire ; V : Veuf(ve) ; U : Union libre

Profession du conjoint : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal

Tél. personnel Télécopie

Tél. portable

Mél. : _____

Corps d'origine : _____ Date de titularisation :

Grade/Classe : _____ Échelon : _____

Fonctions actuelles : _____ Faisant fonction d'IEN : OUI / NON
Rayez la mention inutile

Date de nomination dans ces fonctions :

Adresse professionnelle : _____

Code postal

Tél. professionnel Télécopie

Mél. : _____

SPÉCIALITÉ ACTUELLE

1. Enseignement du premier degré

2. Information et orientation

3. Enseignement technique, options :

- économie et gestion
- sciences et techniques industrielles
- sciences biologiques et sciences sociales appliquées

4. Enseignement général, options :

- lettres-langues vivantes
- lettres-histoire, géographie
- mathématiques, sciences physiques

DIPLÔMES ou TITRES OBTENUS

Intitulé exact (en toutes lettres)	Autorité qui l'a délivré	Date d'obtention

ÉTAT DES SERVICES

Nature des fonctions (1)	Dates		Durée des services			Lieux où les fonctions ont été exercées	Observations
	d'entrée en fonctions	de cessation des fonctions	Ans	Mois	Jours		
							Date de titularisation (jour, mois, année)
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
	Total au 1er janvier 2005 (2)		Vu et vérifié : Le recteur, l'inspecteur d'académie (3),	

(1) Préciser l'état des services par ordre chronologique en partant du début de l'activité professionnelle.

(2) Les services effectués doivent être totalisés.

(3) Ou le chef de service pour les personnels affectés dans des établissements d'enseignement supérieur et les personnels détachés.

N.B. - Les périodes d'interruption de services, disponibilité, congé sans traitement, doivent être indiquées en rouge.

VŒUX GÉOGRAPHIQUES : indiquez les académies ou inspections académiques où vous souhaitez être affecté(e)

Vœu n° 1 :

Vœu n° 2 :

Vœu n° 3 :

Vœu n° 4 :

Vœu n° 5 :

Vœu n° 6 :

Exprimez vos motivations, tirées tant des expériences vécues au cours de votre carrière que de vos analyses actuelles. Précisez votre conception de la fonction envisagée.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e)
atteste sur l'honneur remplir les conditions requises pour l'inscription sur la liste d'aptitude
d'accès aux fonctions d'inspecteur de l'éducation nationale au titre de l'année 2005, et certifie
l'exactitude des informations portées sur le présent dossier.

Je note que si tel n'était pas le cas, ma candidature serait nulle et non avenue.

Fait à, le

Signature :

(suite
de la
page
588)

**LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU CORPS
DES INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ANNÉE 2005**

(Pièce à joindre obligatoirement à la demande d'inscription)

Académie : Spécialité :

Nom usuel : Nom de naissance

Prénoms : Né(e) le : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

APPRECIATION DÉTAILLÉE ET AVIS MOTIVÉ DU RECTEUR (1) :

Signature :

Très favorable

Favorable

Défavorable

(1) Ou du chef de service pour les personnels affectés dans des établissements d'enseignement supérieur et les personnels détachés.

MOUVEMENT

NOR : MENP0500450V
RLR : 720-4 ; 804-0

AVIS DU 4-3-2005

MEN
DPE B5

Candidatures à un poste dans les écoles européennes - rentrée 2005

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

■ La présente note a pour objet de rappeler les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures à un poste dans les écoles européennes pour la rentrée scolaire 2005-2006.

I - Dispositions générales

I.1 Spécificités des écoles européennes

Les écoles européennes sont implantées dans les pays suivants : Belgique (Bruxelles I, II, III, Mol, l'école est située à 90 km au nord-est de Bruxelles et à 45 km d'Anvers) ; Allemagne (Karlsruhe, Munich, Francfort) ; Luxembourg (Luxembourg I et II) ; Grande-Bretagne (Culham, l'école est située à 90 km à l'ouest de Londres) ; Italie (Varèse) ; Espagne (Alicante) ; Pays-Bas (Bergen, l'école est située à 45 km au nord d'Amsterdam et à 15 km d'Alkmaar, ville de 100 000 habitants).

Les écoles européennes, qui scolarisent les élèves de la maternelle à la terminale, rassemblent, pour chacune d'entre elles, entre 1 000 et 3 700 élèves de différentes nationalités amenés à choisir une deuxième langue parmi les trois langues véhiculaires (allemand, anglais, français). Les enseignants francophones sont donc appelés à prendre en charge un enseignement du français langue 2, 3 ou 4 (autre celui de la langue maternelle). Cette spécificité rend indispensable, dans le secondaire, une solide formation en français langue étrangère.

L'ouverture d'esprit, la capacité à communiquer, la souplesse et la tolérance sont indispensables. De grandes facultés d'adaptation sont nécessaires. Une volonté et une capacité pour travailler en équipe sont également indispensables : il s'agit de travailler en

section francophone (avec des enseignants belges et luxembourgeois) mais aussi avec les enseignants d'autres langues européennes et d'autres cultures en matière d'éducation. Les parents sont très présents dans les écoles européennes, où ils assument pleinement leur rôle de co-éducateur.

I.2 Personnels concernés

Ces dispositions s'appliquent aux seuls candidats fonctionnaires titulaires du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche au moment du dépôt du dossier (agrégés, certifiés, instituteurs et professeurs des écoles) et qui se trouvent dans les situations administratives suivantes : en activité, en congé parental, en disponibilité, en position de détachement en France ou à l'étranger, en exercice dans les écoles européennes. Conformément à l'article 29 du statut des personnels des écoles européennes, les enseignants ayant déjà exercé dans une école européenne ne peuvent faire acte de candidature.

I.3 Examen des candidatures

Une lettre de motivation ainsi qu'un curriculum vitae détaillé sur papier libre doivent être joints au dossier. La qualité et la précision des renseignements portés dans le dossier contribuent à une meilleure appréciation de la candidature.

Les candidats sont nommés sur proposition de l'inspection générale de l'éducation nationale après examen des dossiers par un groupe de travail ministériel.

Seuls les candidats retenus sont avisés individuellement de la suite réservée à leur demande.

I.4 Entretiens

Pour certains postes, les candidats pourront être convoqués à des entretiens qui auront lieu à Paris dans les derniers jours d'avril ou premiers jours de mai 2005.

I.5 Séjour

La durée de séjour dans les écoles européennes est de neuf ans. La période probatoire s'étend sur deux années, suivie d'une deuxième période d'une durée de trois ans, renouvelable une fois pour quatre ans.

Pour leur prise en charge durant leur séjour dans

une école européenne, les personnels du second degré sont affectés pour ordre au lycée Fustel de Coulanges de Strasbourg, ceux du premier degré sont placés auprès de l'inspection académique de la Moselle.

Le renouvellement du contrat pour 4 ans au moment de la 5ème année est usuel, mais il n'est pas un droit acquis.

Conformément à l'article 4 du statut du personnel des écoles européennes, les mutations internes peuvent être demandées au terme de la 5ème année - si l'intérêt du service le permet - et, exceptionnellement au terme de la 4ème année sur examen particulier des cas.

II - Instructions relatives au dépôt du dossier

Le dossier, constitué d'un formulaire à compléter, doit être accompagné des pièces justificatives énumérées en page 4 de ce formulaire. Il est :

- téléchargeable sur internet : <http://www.education.gouv.fr> à la rubrique "formulaires administratifs";

- publié en annexe de la présente instruction. Il est nécessaire de l'agrandir au format A4.

Le dossier complet, rempli et signé devra parvenir, **en double exemplaire**, au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction des personnels enseignants, service de gestion des ressources humaines, sous-direction de la gestion des carrières des personnels du second degré, bureau des personnels des lycées et collèges détachés et du recrutement des personnels pour l'enseignement à l'étranger, DPE B5, 34, rue de Châteaudun, 75436 Paris cedex 09.

La date limite d'envoi au bureau DPE B5 est fixée **au 7 avril 2005** le cachet de la poste faisant foi.

Le supérieur hiérarchique portera son avis sur la candidature de l'intéressé, son appréciation sur la manière de servir de ce dernier, sa capacité d'adaptation, son sens des relations humaines, son implication dans la vie de l'établissement.

Le recteur ou l'inspecteur d'académie transmettra les dossiers au fur et à mesure de leur présentation. Tout retard de transmission risque

en effet de nuire aux candidats.

Les personnels en disponibilité ou en congé parental devront transmettre leur dossier par l'intermédiaire du supérieur hiérarchique direct dont ils dépendaient lors de leur dernière affectation.

III - Postes à pourvoir

Les vœux des candidats qui ne correspondent pas rigoureusement à la description des postes (corps, grade, discipline, fonctions...) ne seront pas pris en compte.

Les mutations internes étant prioritaires, la localisation des postes susceptibles de d'être vacants ne peut être précisée.

Les candidats devront faire part de leur souhait d'exercer dans les établissements en les classant par ordre préférentiel. Ils ont intérêt à élargir leurs vœux mais à ne pas mentionner les écoles où ils n'auraient aucune intention de se rendre.

III.1 Enseignement préélémentaire et élémentaire

Dans le premier degré, les disciplines sont enseignées en référence aux programmes européens avec leurs particularismes : la religion ou la morale laïque y est enseignée, des heures européennes (heures d'enseignement rassemblant des élèves de langues différentes) doivent être assurées.

Des compétences en français langue étrangère sont requises. Il s'agit de connaissances théoriques, sanctionnées par l'obtention d'un diplôme, mais aussi de la mise en œuvre avérée de ces connaissances par une pratique (par exemple prise en charge d'enfants primo arrivants dans une classe d'initiation).

Une bonne connaissance de l'anglais et/ou de l'allemand est indispensable.

- 1 instituteur ou professeur des écoles. Des compétences en matière d'enseignement du français langue étrangère sont fortement souhaitées. Outre la connaissance des langues véhiculaires, celle de la langue italienne est indispensable.

- 1 instituteur ou professeur des écoles. Poste à profil maternelle, enseignant ayant déjà exercé en maternelle. Outre la connaissance des langues véhiculaires, celle de la langue italienne est indispensable.

- 1 instituteur ou professeur des écoles. Des compétences en matière d'enseignement du français langue étrangère sont fortement souhaitées.

- 1 instituteur ou professeur des écoles. Des compétences en matière d'enseignement du français langue étrangère ainsi que des connaissances en informatique sont fortement souhaitées.

III.2 Enseignement secondaire

Les professeurs sont appelés à enseigner de la 1^{ère} à la 7^{ème} classe (soit de la 6^{ème} à la terminale) et à s'impliquer, en outre, dans divers aspects de la vie de l'école. L'activité de l'enseignant ne se limite en aucun cas aux strictes périodes d'enseignement qui sont de 45 minutes chacune. De même le statut prévoit la présence des professeurs dans l'établissement sur 5 jours, avec des libertés à l'intérieur de cette présence hebdomadaire.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que les postes à pourvoir nécessitent une expérience et des qualifications attestées, en particulier une formation en français langue étrangère pour les enseignants de lettres et d'histoire-géographie.

Dans certains cas, une formation postbaccalauréat en philosophie (pour les candidats "lettres") pourra être intéressante et ouvrir exceptionnellement sur une petite partie d'enseignement en philosophie.

Une bonne connaissance de l'anglais et/ou de l'allemand est indispensable.

- 4 professeurs agrégés ou certifiés de lettres modernes. Les professeurs sont amenés à enseigner à des élèves en français langue maternelle, langue II, III ou IV. Cette importance de l'enseignement en langue II, III ou IV suppose une solide formation en français langue étrangère (FLE) et une réelle expérience.

- 2 professeurs agrégés ou certifiés de mathématiques.

- 4 professeurs agrégés ou certifiés de lettres classiques.

- 1 professeur agrégé ou certifié de sciences économiques et sociales.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants
Pierre-Yves DUWOYE

SITUATION ADMINISTRATIVE

au moment du dépôt du dossier être titulaire et justifier de trois années de services effectifs dans la fonction

POSITION

ACTIVITÉ

DÉTACHEMENT

DISPONIBILITÉ

CONGÉ PARENTAL

AFFECTATION (indiquer l'établissement ou l'organisme d'accueil, commune et code postal) :

Académie ou inspection académique de rattachement :

DATE DE TITULARISATION DANS LE CORPS :

ÉTAT DES SERVICES

À établir par ordre chronologique à partir des fonctions actuelles. Préciser si les fonctions ont été effectuées en qualité de titulaire (T), de stagiaire (S) ou de non-titulaire (NT). Souligner les dates de titularisation dans les différents corps, les interruptions de service (nature et date) seront également indiquées.

Corps	Qualité	Discipline Fonctions	Classes enseignées	Établissements - Organismes - Villes - Pays	Périodes	
					du	au

Service militaire effectué en qualité de CSN

 OUI NON

Pays :

Période du au

ÉLÉMENTS DE PROFIL

A - Langues étrangères (préciser le niveau pour chacune) :
Joindre l'attestation du niveau de connaissance des langues étrangères.

	ALLEMAND			ANGLAIS			ESPAGNOL			ITALIEN		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
ÉCRIT												
PARLÉ												

1 : débutant - 2 : pratique courante - 3 : maîtrise approfondie

B - Diplômes

CAPSAIS (ex CAEI) CAFIPEMF (ex CAEA) Autres

Option..... Option.....

C - Stages

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

	année	durée		année	durée
<input type="checkbox"/> BELC long			<input type="checkbox"/> CREDIF court		
<input type="checkbox"/> BELC court			<input type="checkbox"/> Licence FLE		
<input type="checkbox"/> CREDIF long			<input type="checkbox"/> Maîtrise FLE		

INFORMATIQUE

	année	durée		année	durée
<input type="checkbox"/> Informatique long			<input type="checkbox"/> EXAO		
<input type="checkbox"/> EAO					

Autres stages :

D - Expériences acquises au cours des dernières années (cocher d'une croix, développer si nécessaire)

- Expérience de l'enseignement du français langue étrangère (lieu - année - nature)
- Expérience de l'enseignement en maternelle
- Expérience de l'enseignement à des adultes
- Expérience dans l'enseignement supérieur
- Formation de formateurs

E - Animation (cocher d'une croix, développer si nécessaire)

- Animation de clubs (club théâtre, club photo, club ciné, club informatique, etc.)
- Autres :

F - Travaux de recherches (cocher d'une croix, développer si nécessaire)

- Traductions :
- Autres :

VŒUX

Classer par ordre de préférence les établissements dans lesquels vous souhaiteriez être affecté :

BELGIQUE (Bruxelles I ; Bruxelles II ; Bruxelles III ; Mol) ; PAYS-BAS (Bergen) ;
ALLEMAGNE (Karlsruhe ; Munich ; Francfort) ; LUXEMBOURG (Luxembourg I ; Luxembourg II)
GRANDE -BRETAGNE (Culham) ; ITALIE (Varèse) ESPAGNE (Alicante)

N°	LIBELLÉ ÉTABLISSEMENT	N°	LIBELLÉ ÉTABLISSEMENT
1		8	
2		9	
3		10	
4		11	
5		12	
6		13	
7			

AUTRES ACTES DE CANDIDATURES

cochez les cases correspondantes

- Mouvement interacadémique/ interdépartemental	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	- Postes du réseau culturel et coopération	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
- AEFÉ	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	- Postes dans les collectivités d'outre-mer	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

NOTES ARRÊTÉES AU 31 AOÛT 2004

NOTE ADMINISTRATIVE : /40 NOTE PÉDAGOGIQUE : /60 ou /20
DATE DERNIÈRE INSPECTION __/__/__

Votre attention est tout particulièrement appelée sur la nécessité de vérifier l'exactitude de vos notes auprès du recteur ou de l'inspecteur d'académie. Après réception de votre dossier, aucune réclamation ne sera prise en compte.

PIÈCES À JOINDRE (Les pièces seront numérotées)

- Double du dossier
- Lettre de motivation
- Curriculum détaillé
- Dernier rapport d'inspection
- Attestation(s) du niveau de connaissance dans les langues étrangères pratiquées
- Tous les justificatifs concernant d'autres aspects éventuels de votre formation (diplômes...)

J'atteste l'exactitude des informations fournies.

À le, __/__/__

Signature :

AVIS DES AUTORITÉS HIÉRARCHIQUES (NOM ET QUALITÉ DES SIGNATAIRES)

AVIS MOTIVÉ DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE DIRECT
(capacité d'adaptation, sens des relations humaines, implication dans la
vie de l'établissement)

APRÈS VÉRIFICATION, JE SOUSSIGNÉ(E) ATTESTE
L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS
FOURNIS PAR LE CANDIDAT

À le __/__/__
NOM QUALITÉ
SIGNATURE

AVIS MOTIVÉ DU RECTEUR
OU DE L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE

À le __/__/__

NOM QUALITÉ

SIGNATURE

MOUVEMENT

 NOR : MENA0500436X
 RLR : 610-4f

NOTE DU 2-3-2005

 MEN
 DPMA B4

Mutation des personnels de catégories B et C à gestion déconcentrée

■ Cette publication fait suite à la note de service n° 2004-194 du 8 novembre 2004 publiée au B.O. n° 42 du 18 novembre 2004 portant sur l'organisation des opérations de mutations des personnels de catégories B et C à gestion déconcentrée.

Les tableaux ci-joints font état des possibilités d'accueil offertes à la mobilité interacadémique et portées à la connaissance de ces personnels. Ils indiquent également les calendriers liés aux opérations de mutation dans chacun des corps concernés ainsi que les coordonnées des services auprès desquels les agents désireux de participer aux opérations de mutation peuvent faire acte de candidature.

Données relatives aux agents administratifs

Académies	Possibilités d'accueil	Dates limites de dépôt des demandes	Dates des CAPA	N° de téléphone des services académiques
Aix-Marseille	2	02 avril 2005	09 juin 2005	04 42 91 72 28
Amiens	3	01 avril 2005	24 juin 2005	03 22 82 38 71
Besançon	1	01 avril 2005	début juin 05	03 81 65 47 79
Bordeaux	5	04 avril 2005	02 juin 2005	0557573800 / p 4935
Caen	1	03 avril 2005	27 mai 2005	02 31 30 15 13
Clermont-Ferrand	4	09 mai 2005	31 mai 2005	04 73 99 31 51
Corse	0	02 avril 2005	16 juin 2005	04 95 50 33 55
Créteil	6	01 avril 2005	juin 2005	01 49 81 61 15
Dijon	1	01 avril 2005	juin 2005	0380448483 / 0380448484
Grenoble	3	01 avril 2005	09 mai 2005	04 76 74 71 24
Guadeloupe	0	-	-	-
Guyane	1	Non communiqué		
Lille	1	31 mars 2005	02 juin 2005	03 20 15 65 45
Limoges	2	31 mars 2005	07 juin 2005	05 55 11 42 18
Lyon	2	03 avril 2005	10 juin 2005	04 72 80 60 59
Martinique	0	04 avril 2005	16 juin 2005	05 96 52 26 35
Montpellier	0	03 avril 2005	15 juin 2005	0467914737 / 4746
Nancy-Metz	2	01 avril 2005	24 mai 2005	03 83 86 21 87
Nantes	3	01 avril 2005	02 juin 2005	02 40 37 38 24
Nice	2	21 mars 2005	03 juin 2005	04 92 15 47 21
Orléans-Tours	2	01 avril 2005	07 juin 2005	02 38 79 41 87
Paris	2	31 mars 2005	24 mai 2005	01 44 62 44 63
Poitiers	2	08 avril 2005	02 juin 2005	05 49 54 70 21
Reims	1	01 avril 2005	10 juin 2005	03 26 05 68 99
Rennes	5	04 avril 2005	02 juin 2005	02 23 21 75 39
La Réunion	0	06 avril 2005	26 mai 2005	02 62 48 10 35
Rouen	1	04 avril 2005	21 juin 2005	0235147543 / 7718
Strasbourg	0	03 avril 2005	07 juin 2005	0388233911/3921/3687
Toulouse	1	31 mars 2005	07 juin 2005	05 61 17 76 20
Versailles	5	12 avril 2005	16 juin 2005	01 30 83 49 89
Mayotte	0	-	-	02 69 61 88 52

Données relatives aux adjoints administratifs

Académies	Possibilités d'accueil	Dates limites de dépôt des demandes	Dates des CAPA	N° de téléphone des services académiques
Aix Marseille	5	02 avril 2005	09 juin 2005	04 42 91 72 28
Amiens	5	01 avril 2005	24 juin 2005	03 22 82 38 71
Besançon	3	01 avril 2005	début juin 05	03 81 65 47 79
Bordeaux	20	04 avril 2005	02 juin 2005	05 57 57 39 45
Caen	2	03 avril 2005	27 mai 2005	02 31 30 15 13
Clermont-Ferrand	3	09 avril 2005	31 mai 2005	04 73 99 31 52
Corse	0	02 avril 2005	16 juin 2005	04 95 50 33 55
Créteil	20	01 avril 2005	juin 2005	01 49 81 61 15
Dijon	2	01 avril 2005	juin 2005	0380448483 / 0380448484
Grenoble	8	01 avril 2005	09 mai 2005	04 76 74 71 24
Guadeloupe	0	-	-	-
Guyane	0	Non communiqué		
Lille	2	31 mars 2005	02 juin 2005	03 20 15 65 45
Limoges	1	31 mars 2005	07 juin 2005	05 55 11 42 58
Lyon	8	03 avril 2005	10 juin 2005	04 72 80 61 59
Martinique	0	04 avril 2005	14 juin 2005	05 96 52 26 35
Montpellier	12	03 avril 2005	15 juin 2005	0467914737 / 4736
Nancy-Metz	2	01 avril 2005	24 mai 2005	0383862187 / 0383862085
Nantes	10	01 avril 2005	02 juin 2005	02 40 37 38 24
Nice	7	21 mars 2005	03 juin 2005	04 92 15 47 21
Orléans-Tours	7	01 avril 2005	07 juin 2005	02 38 79 41 52
Paris	10	31 mars 2005	24 mai 2005	01 44 62 44 63
Poitiers	8	08 avril 2005	02 juin 2005	05 49 54 70 21
Reims	1	01 avril 2005	10 juin 2005	03 26 05 20 18
Rennes	5	04 avril 2005	02 juin 2005	02 23 21 75 39
La Réunion	0	06 avril 2005	19 mai 2005	02 62 48 10 35
Rouen	3	04 avril 2005	21 juin 2005	0235147543 / 7718
Strasbourg	2	03 avril 2005	07 juin 2005	0388233687 / 3911 / 3921
Toulouse	7	31 mars 2005	07 juin 2005	05 61 17 76 20
Versailles	30	12 avril 2005	16 juin 2005	01 30 83 49 89
Mayotte	4	15 avril 2005	-	02 69 91 88 52

Données relatives aux aides techniques de laboratoire

Académies	Possibilités d'accueil	Dates limites de dépôt des demandes	Dates des CAPA	N° de téléphone des services académiques
Aix Marseille	1	01 avril 2005	22 juin 2005	04 42 91 72 52
Amiens	0	01 avril 2005	10 juin 2005	03 22 82 38 72
Besançon	0	04 avril 2005	fin mai 2005	03 81 65 47 17
Bordeaux	0	04 avril 2005	26 mai 2005	05 57 57 39 47
Caen	0	03 avril 2005	18 mai 2005	02 31 30 15 14
Clermont-Ferrand	1	09 avril 2005	26 mai 2005	04 73 99 31 43
Corse	0	02 avril 2005	03 juin 2005	04 95 50 33 55
Créteil	2	01 avril 2005	mai 2005	01 49 81 67 09
Dijon	0	01 avril 2005	dern. sem. mai 2005	03 80 44 84 97
Grenoble	1	01 avril 2005	12 mai 2005	04 76 74 71 24
Guadeloupe	0	-	-	-
Guyane	1	Non communiqué		
Lille	1	31 mars 2005	02 juin 2005	03 20 15 63 68
Limoges	0	31 mars 2005	26 mai 2005	05 55 11 42 27
Lyon	0	-	-	-
Martinique	0	04 avril 2005	21 juin 2005	05 96 52 26 40
Montpellier	2	03 avril 2005	20 mai 2005	0467914737 / 4746
Nancy-Metz	1	01 avril 2005	07 juin 2005	0383862192 / 0383862606
Nantes	2	01 avril 2005	27 mai 2005	02 40 37 32 02
Nice	0	31 mars 2005	17 mai 2005	04 93 53 70 75
Orléans-Tours	1	01 avril 2005	27 mai 2005	02 38 79 41 61
Paris	1	31 mars 2005	17 mai 2005	01 44 62 44 67
Poitiers	1	08 avril 2005	07 juin 2005	05 49 54 71 45
Reims	1	-	19 mai 2005	03 26 05 68 64
Rennes	0	04 avril 2005	01 juin 2005	02 23 21 77 63
La Réunion	0	06 avril 2005	17 mai 2005	02 62 48 10 35
Rouen	0	04 avril 2005	20 juin 2005	0235147722 / 7563
Strasbourg	0	03 avril 2005	31 mai 2005	03 88 23 39 21
Toulouse	1	11 avril 2005	31 mai 2005	05 61 17 76 51
Versailles	4	12 avril 2005	21 juin 2005	03 81 65 47 17
Mayotte	0	-	-	-

Données relatives aux aides de laboratoire

Académies	Possibilités d'accueil	Dates limites de dépôt des demandes	Dates des CAPA	N° de téléphone des services académiques
Aix-Marseille	2	01 avril 2005	22 juin 2005	04 42 91 72 52
Amiens	1	01 avril 2005	10 juin 2005	03 22 82 83 72
Besançon	1	04 avril 2005	fin mai 2005	03 81 65 47 17
Bordeaux	5	04 avril 2005	26 mai 2005	05 57 57 39 47
Caen	2	03 avril 2005	18 mai 2005	02 31 30 15 14
Clermont-Ferrand	1	09 avril 2005	26 mai 2005	04 73 99 31 43
Corse	1	02 avril 2005	03 juin 2005	04 95 50 33 55
Créteil	5	01 avril 2005	mai 2005	01 49 81 67 09
Dijon	0	01 avril 2005	dern. sem. mai 2005	03 80 44 84 97
Grenoble	2	01 avril 2005	12 mai 2005	04 76 74 71 24
Guadeloupe	0	-	-	-
Guyane	0	Non communiqué		
Lille	1	31 mars 2005	02 juin 2005	03 20 15 63 68
Limoges	0	31 mars 2005	26 mai 2005	05 55 11 42 27
Lyon	3	03 avril 2005	Semaine n° 22	04 72 80 61 68
Martinique	1	04 avril 2005	21 juin 2005	05 96 52 26 40
Montpellier	3	03 avril 2005	20 mai 2005	0467914737 / 4746
Nancy-Metz	0	-	-	0383862192 / 0383862606
Nantes	2	01 avril 2005	27 mai 2005	02 40 37 32 02
Nice	1	31 mars 2005	17 mai 2005	04 93 53 70 75
Orléans-Tours	1	01 avril 2005	27 mai 2005	02 38 79 41 61
Paris	2	31 mars 2005	17 mai 2005	01 44 62 44 67
Poitiers	2	08 avril 2005	07 juin 2005	05 49 54 71 45
Reims	1	31 mars 2005	19 mai 2005	03 26 05 68 64
Rennes	2	04 avril 2005	01 juin 2005	02 23 21 77 63
La Réunion	0	06 avril 2005	17 mai 2005	02 62 48 10 35
Rouen	2	04 avril 2005	20 juin 2005	0235147722 / 7563
Strasbourg	1	03 avril 2005	31 mai 2005	03 88 23 39 21
Toulouse	2	11 avril 2005	31 mai 2005	05 61 17 76 51
Versailles	6	12 avril 2005	21 juin 2005	01 30 83 42 39
Mayotte	0	-	-	-

Données relatives aux agents techniques de laboratoire

Académies	Possibilités d'accueil	Dates limites de dépôt des demandes	Dates des CAPA	N° de téléphone des services académiques
Aix-Marseille	0	01 avril 2005	22 juin 2005	04 42 91 72 52
Amiens	0	01 avril 2005	10 juin 2005	03 22 82 38 72
Besançon	0	04 avril 2005	fin mai 2005	03 81 65 47 17
Bordeaux	0	04 avril 2005	26 mai 2005	05 57 57 39 47
Caen	0	03 avril 2005	18 mai 2005	02 31 30 15 14
Clermont-Ferrand	0	09 avril 2005	26 mai 2005	04 73 99 31 43
Corse	0	02 avril 2005	03 juin 2005	04 95 50 33 55
Créteil	4	01 avril 2005	mai 2005	01 49 81 67 09
Dijon	0	01 avril 2005	dern. sem. mai 2005	03 80 44 84 97
Grenoble	0	01 avril 2005	12 mai 2005	04 76 74 71 24
Guadeloupe	0	-	-	-
Guyane	0	Non communiqué		
Lille	0	31 mars 2005	02 juin 2005	03 20 15 63 68
Limoges	0	31 mars 2005	26 mai 2005	05 55 11 42 27
Lyon	0	03 avril 2005	semaine n° 22	04 72 80 61 68
Martinique	0	04 avril 2005	21 juin 2005	05 96 52 26 40
Montpellier	0	-	-	-
Nancy-Metz	0	-	-	0383862192 / 0383862606
Nantes	0	-	27 mai 2005	02 40 37 32 02
Nice	0	31 mars 2005	17 mai 2005	04 93 53 70 75
Orléans-Tours	0	01 avril 2005	27 mai 2005	02 38 79 41 61
Paris	0	31 mars 2005	17 mai 2005	01 44 62 44 67
Poitiers	2	-	-	-
Reims	0	-	19 mai 2005	03 26 05 68 64
Rennes	0	04 avril 2005	01 juin 2005	02 23 21 77 63
La Réunion	0	06 avril 2005	17 mai 2005	02 62 48 10 35
Rouen	0	04 avril 2005	20 juin 2005	0235147722 / 7563
Strasbourg	0	03 avril 2005	31 mai 2005	03 88 23 39 21
Toulouse	0	11 avril 2005	31 mai 2005	05 61 17 76 51
Versailles	0	12 avril 2005	21 juin 2005	03 81 65 47 17
Mayotte	0	-	-	-

Données relatives aux infirmières

Académies	Possibilités d'accueil	Dates limites de dépôt des demandes	Dates des CAPA	N° de téléphone des services académiques
Aix-Marseille	3	02 avril 2005	03 juin 2005	04 42 91 72 38
Amiens	3	01 avril 2005	10 juin 2005	03 22 82 38 71
Besançon	1	01 avril 2005	début juin 2005	03 81 65 49 78
Bordeaux	2	04 avril 2005	06 juin 2005	05 57 57 39 55
Caen	1	03 avril 2005	06 juin 2005	02 31 30 15 13
Clermont-Ferrand	3	09 avril 2005	02 juin 2005	04 73 99 31 55
Corse	1	02 avril 2005	27 juin 2005	04 95 50 33 61
Créteil	10	01 avril 2005	juin 2005	01 49 81 61 10
Dijon	1	01 avril 2005	dern. sem. mai 2005	03 80 44 84 85
Grenoble	2	01 avril 2005	08 juin 2005	04 76 74 71 24
Guadeloupe	0	-	-	-
Guyane	1	Non communiqué		
Lille	2	31 mars 2005	31 mai 2005	03 20 15 65 45
Limoges	3	31 mars 2005	16 juin 2005	05 55 11 42 19
Lyon	4	03 avril 2005	15 juin 2005	04 72 80 61 47
Martinique	0	04 avril 2005	06 juin 2005	05 96 52 26 30
Montpellier	4	03 avril 2005	09 juin 2005	0467914737 / 4746
Nancy-Metz	2	30 mars 2005	20 mai 2005	03 83 86 20 08
Nantes	4	01 avril 2005	03 juin 2005	02 40 37 33 45
Nice	2	21 mars 2005	23 mai 2005	04 93 53 47 19
Orléans-Tours	3	01 avril 2005	06 juin 2005	02 38 79 41 61
Paris	5	31 mars 2005	18 mai 2005	01 44 62 44 54
Poitiers	3	08 avril 2005	07 juin 2005	05 49 54 72 30
Reims	2	31 mars 2005	30 mai 2005	03 26 05 20 36
Rennes	4	04 avril 2005	07 juin 2005	02 23 21 75 26
La Réunion	0	06 avril 2005	16 juin 2005	02 62 48 10 35
Rouen	2	04 avril 2005	06 juin 2005	02 35 14 77 96
Strasbourg	1	03 avril 2005	02 juin 2005	03 88 23 39 58
Toulouse	5	11 avril 2005	07 juin 2005	05 61 17 76 51
Versailles	20	12 avril 2005	01 juin 2005	01 30 83 49 98
Mayotte	3	17 décembre 2004	-	02 69 61 88 52

Données relatives aux maîtres ouvriers

Académies	Possibilités d'accueil	Dates limites de dépôt des demandes	Dates des CAPA	N° de téléphone des services académiques
Aix-Marseille	5	01 avril 2005	18 mai 2005	04 42 91 72 51
Amiens	3	01 avril 2005	20 mai 2005	03 22 82 38 72
Besançon	1	04 avril 2005	fin mai 2005	03 81 65 47 17
Bordeaux	5	04 avril 2005	03 juin 2005	05 57 57 39 46
Caen	4	03 avril 2005	31 mai 2005	02 31 30 15 14
Clermont-Ferrand	2	09 avril 2005	01 juin 2005	04 73 99 31 73
Corse	2	02 avril 2005	03 juin 2005	04 95 50 33 61
Créteil	15	01 avril 2005	mai 2005	01 49 81 66 41
Dijon	1	01 avril 2005	dern. sem. mai 2005	03 80 44 85 01
Grenoble	3	01 avril 2005	19 mai 2005	04 76 74 71 24
Guadeloupe	1	02 avril 2005	14 juin 2005	05 90 21 64 82
Guyane	0	Non communiqué		
Lille	4	31 mars 2005	16 juin 2005	03 20 15 65 45
Limoges	0	31 mars 2005	09 mai 2005	05 55 11 42 27
Lyon	2	03 avril 2005	semaine n° 22	04 72 80 61 67
Martinique	0	04 avril 2005	22 juin 2005	05 96 52 26 40
Montpellier	8	03 avril 2005	24 mai 2005	0467914737 / 4746
Nancy-Metz	5	01 avril 2005	31 mai 2005	0383862192 / 0383862606
Nantes	2	01 avril 2005	27 mai 2005	02 40 37 33 04
Nice	2	31 mars 2005	18 mai 2005	04 93 53 73 74
Orléans-Tours	4	01 avril 2005	30 mai 2005	02 38 79 41 47
Paris	4	31 mars 2005	19 mai 2005	01 44 62 42 93
Poitiers	2	08 avril 2005	31 mai 2005	05 49 54 70 18
Reims	1	31 mars 2005	20 mai 2005	03 26 05 20 69
Rennes	6	04 avril 2005	03 juin 2005	02 23 21 75 08
La Réunion	1	06 avril 2005	20 mai 2005	02 62 48 10 35
Rouen	2	04 avril 2005	24 mai 2005	0235147793 / 7513
Strasbourg	1	03 avril 2005	25 mai 2005	03 88 23 39 05
Toulouse	3	11 avril 2005	20 juin 2005	05 61 17 76 47
Versailles	8	12 avril 2005	24 juin 2005	01 30 83 42 39
Mayotte	0	-	-	02 69 61 88 52

Données relatives aux ouvriers professionnels

Académies	Possibilités d'accueil	Dates limites de dépôt des demandes	Dates des CAPA	N° de téléphone des services académiques
Aix-Marseille	5	01 avril 2005	20 mai 2005	0442917253 ou 54
Amiens	7	01 avril 2005	20 mai 2005	03 22 82 38 72
Besançon	2	04 avril 2005	fin mai 2005	03 81 65 47 17
Bordeaux	20	04 avril 2005	03 juin 2005	0557573800 p 4918
Caen	3	03 avril 2005	31 mai 2005	02 31 30 15 14
Clermont-Ferrand	1	09 avril 2005	03 juin 2005	04 73 99 31 39
Corse	2	02 avril 2005	08 juin 2005	04 95 50 33 61
Créteil	10	01 avril 2005	mai 2005	01 49 81 66 41
Dijon	2	01 avril 2005	1ère sem. juin 2005	03 80 44 85 01
Grenoble	4	01 avril 2005	19 mai 2005	04 76 74 71 24
Guadeloupe	2	02 avril 2005	16 juin 2005	05 90 21 64 82
Guyane	4	Non communiqué		
Lille	7	31 mars 2005	13 juin 2005	03 20 15 65 45
Limoges	1	31 mars 2005	19 mai 2005	05 55 11 42 27
Lyon	8	03 avril 2005	Semaine n° 22	04 70 80 61 67
Martinique	3	04 avril 2005	19 mai 2005	05 96 52 26 45
Montpellier	15	03 avril 2005	26 mai 2005	0467914737 / 4746
Nancy-Metz	5	01 avril 2005	10 juin 2005	0383862192 / 2606
Nantes	6	01 avril 2005	02 juin 2005	02 40 37 32 02
Nice	5	31 mars 2005	06 juin 2005	04 93 53 70 89
Orléans-Tours	5	01 avril 2005	30 mai 2005	02 38 79 41 47
Paris	6	31 mars 2005	23 mai 2005	0144624468 / 69
Poitiers	2	08 avril 2005	31 mai 2005	05 49 54 70 18
Reims	3	31 mars 2005	26 mai 2005	03 26 05 69 03
Rennes	10	04 avril 2005	02 juin 2005	0223217521 / 7889
La Réunion	2	06 avril 2005	23 mai 2005	02 62 48 10 35
Rouen	3	04 avril 2005	08 juin 2005	02 35 14 75 49
Strasbourg	2	03 avril 2005	27 mai 2005	03 88 23 39 05
Toulouse	8	11 avril 2005	30 mai 2005	05 61 17 76 47
Versailles	20	12 avril 2005	15 juin 2005	01 30 83 42 39
Mayotte	1	15 avril 2005	-	02 69 61 88 52

Données relatives aux ouvriers d'entretien et d'accueil

Académies	Possibilités d'accueil	Dates limites de dépôt des demandes	Dates des CAPA	N° de téléphone des services académiques
Aix Marseille	10	01 avril 2005	31 mai 2005	0442917249 ou 45
Amiens	9	01 avril 2005	17 mai 2005	03 22 82 38 72
Besançon	2	04 avril 2005	début juin 2005	03 81 65 47 18
Bordeaux	30	04 avril 2005	27 mai 2005	05 57 57 39 48
Caen	5	03 avril 2005	01 juin 2005	02 31 30 15 14
Clermont-Ferrand	10	09 avril 2005	06 juin 2005	04 73 99 31 37
Corse	5	02 avril 2005	08 juin 2005	04 65 50 33 12
Creteil	15	01 avril 2005	mai 2005	01 49 81 67 09
Dijon	4	01 avril 2005	juin 2005	0380448493/8501/8764
Grenoble	16	01 avril 2005	20 juin 2005	04 76 74 71 24
Guadeloupe	10	02 avril 2005	17 juin 2005	0590216484 / 71
Guyane	6	Non communiqué		
Lille	10	31 mars 2005	10 juin 2005	03 20 15 65 45
Limoges	2	31 mars 2005	08 juin 2005	05 55 11 42 27
Lyon	15	03 avril 2005	semaine n° 22	04 72 80 61 66
Martinique	8	04 avril 2005	24 mai 2005	05 96 52 26 45
Montpellier	20	03 avril 2005	31 mai 2005	0467914737 / 4746
Nancy-Metz	10	01 avril 2005	20 juin 2005	0383862192 / 2606
Nantes	14	01 avril 2005	07 juin 2005	02 40 37 38 26
Nice	10	31 mars 2005	07 juin 2005	04 93 53 73 73
Orléans-Tours	25	01 avril 2005	03 juin 2005	02 38 79 41 47
Paris	15	31 mars 2005	15 juin 2005	0144624473/74/75/76/77
Poitiers	7	08 avril 2005	31 mai 2005	05 49 54 70 18
Reims	5	31 mars 2005	03 juin 2005	03 26 05 69 01
Rennes	10	04 avril 2005	31 mai 2005	0223217763 / 7514 / 7867
La Réunion	3	06 avril 2005	13 juin 2005	02 62 48 10 35
Rouen	8	04 avril 2005	22 juin 2005	02 35 14 77 26
Strasbourg	3	03 avril 2005	03 juin 2005	03 88 23 39 05
Toulouse	30	11 avril 2005	02 juin 2005	05 61 17 76 42
Versailles	30	12 avril 2005	08 juin 2005	01 30 83 42 36
Mayotte	0	-	-	02 69 61 88 52

Données relatives aux agents chefs

Académies	Possibilités d'accueil	Dates limites de dépôt des demandes	Dates des CAPA	N° de téléphone des services académiques
Aix-Marseille	0	-	-	-
Amiens	0	01 avril 2005	20 mai 2005	03 22 82 38 72
Besançon	0	-	fin mai 2005	03 81 65 47 17
Bordeaux	0	04 avril 2005	03 juin 2005	0557573800 p 4918
Caen	0	-	-	-
Clermont-Ferrand	0	09 avril 2005	-	-
Corse	0	-	-	-
Créteil	0	01 avril 2005	-	01 49 81 67 09
Dijon	0	01 avril 2005	dern. sem. mai 2005	03 80 44 85 01
Grenoble	0	-	-	-
Guadeloupe	0	-	-	-
Guyane	0	Non communiqué		
Lille	0	31 mars 2005	13 juin 2005	03 20 15 65 45
Limoges	0	-	-	05 55 11 42 27
Lyon	0	03 avril 2005	semaine n° 22	04 72 80 61 67
Martinique	0	-	-	-
Montpellier	0	-	-	-
Nancy-Metz	0	-	-	-
Nantes	0	-	02 juin 2005	02 40 37 32 02
Nice	0	31 mars 2005	18 mai 2005	04 93 53 73 74
Orléans-Tours	0	01 avril 2005	30 mai 2005	02 38 79 41 47
Paris	0	31 mars 2005	23 mai 2005	01 44 62 42 93
Poitiers	0	-	-	-
Reims	0	-	-	-
Rennes	0	-	-	-
La Réunion	0	-	-	-
Rouen	0	-	-	-
Strasbourg	0	-	-	-
Toulouse	0	-	30 mai 2005	05 61 17 76 47
Versailles	0	12 avril 2005	15 juin 2005	01 30 83 42 39
Mayotte	0	-	-	-

Données relatives aux agents des services techniques				
Académies	Possibilités d'accueil	Dates limites de dépôt des demandes	Dates des CAPA	N° de téléphone des services académiques
Aix-Marseille	0	-	-	-
Amiens	0	01 avril 2005	17 mai 2005	03 22 82 38 72
Besançon	0	-	début juin 2005	03 81 65 47 18
Bordeaux	0	04 avril 2005	27 mai 2005	0557573800 p 4431
Caen	0	-	-	-
Clermont-Ferrand	0	09 avril 2005	-	-
Corse	0	-	-	-
Créteil	0	01 avril 2005	-	01 49 81 67 09
Dijon	0	01 avril 2005	-	-
Grenoble	0	-	-	-
Guadeloupe	0	-	-	-
Guyane	0	Non communiqué		
Lille	0	31 mars 2005	10 juin 2005	03 20 15 65 45
Limoges	0	31 mars 2005	08 juin 2005	05 55 11 42 27
Lyon	0	03 avril 2005	semaine n° 22	04 72 80 61 68
Martinique	0	04 avril 2005	24 mai 2005	05 96 52 26 40
Montpellier	0	-	-	-
Nancy-Metz	0	-	-	03 83 86 20 22
Nantes	0	-	07 juin 2005	02 40 37 38 26
Nice	0	31 mars 2005	07 juin 2005	04 93 53 73 73
Orléans-Tours	0	01 avril 2005	03 juin 2005	02 38 79 41 47
Paris	0	31 mars 2005	15 juin 2005	01 44 62 44 73
Poitiers	0	-	-	-
Reims	0	-	03 juin 2005	03 26 05 20 69
Rennes	0	-	-	-
La Réunion	0	-	-	-
Rouen	0	-	-	-
Strasbourg	0	-	-	-
Toulouse	0	-	01 juin 2005	05 61 17 76 47
Versailles	0	12 avril 2005	08 juin 2005	01 30 83 42 36
Mayotte	0	-	-	-

MOUVEMENT DU PERSONNEL

NOMINATION

NOR : MENE0500296A

ARRÊTÉ DU 17-2-2005
JO DU 3-3-2005

MEN
DESCO

Conseil scientifique et culturel de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la

recherche en date du 17 février 2005, est nommé membre du conseil scientifique et culturel de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration :

1) Au titre des personnes qualifiées

M. Nembrini Jean-Louis, inspecteur général de l'éducation nationale.

NOMINATION

NOR : MENC0500385A

ARRÊTÉ DU 8-2-2005

MEN
DRIC B2

Directeur du centre interuniversitaire d'études hongroises

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la

recherche en date du 8 février 2005, M. Patrick Renaud, professeur à l'université de la Sorbonne Nouvelle - Paris III, est nommé directeur du centre interuniversitaire d'études hongroises pour une durée de 2 ans à compter de la publication du présent arrêté.

NOMINATIONS

NOR : MENP0500451A

ARRÊTÉ DU 4-3-2005

MEN
DPE A1

CAPN des professeurs certifiés, des adjoints d'enseignement et des chargés d'enseignement

Vu D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 84-914 du 10-10-1984 mod. ; A. du 2-8-2002 ; A. du 20-1-2003 mod.

Article 1 - L'arrêté du 20 janvier 2003 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

B - Représentants élus du personnel

b) Membres premiers suppléants

2. Classe normale du corps des professeurs certifiés, corps des adjoints d'enseignement, corps des chargés d'enseignement

- M. Mougin Albert-Jean, collègue Raymond Vergès, La Possession (97), en remplacement

de M. Bruguère René.

c) Membres deuxièmes suppléants

2. Classe normale du corps des professeurs certifiés, corps des adjoints d'enseignement, corps des chargés d'enseignement

- Mme Houel Michèle, collègue Voltaire, Besançon (25), en remplacement de M. Mougin Albert-Jean.

Article 2 - Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 4 mars 2005

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants
Pierre-Yves DUWOYE

NOMINATIONS

NOR : MENF0500460A

ARRÊTÉ DU 4-3-2005

MEN
DAF A4

Comité technique paritaire central du CIEP

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-452 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 87-325 du 12-5-1987 mod. par D. n° 2000-1017 du 12-10-2000 ; A. du 20-9-1988 ; A. du 24-6-2004

Article 1 - L'article 1er de l'arrêté du 24 juin 2004 susvisé est **modifié** ainsi qu'il suit :

I - Au a) les mots : "M. Jacques Fernandez, secrétaire général du Centre international d'études pédagogiques" sont **remplacés** par les mots : "M. Gérard Maillet, secrétaire général du Centre international d'études pédagogiques".

II - Au b) les mots : "M. Jean-Claude Odon,

directeur de l'antenne du Centre international d'études pédagogiques à la Réunion" sont **remplacés** par les mots : "M. Norbert Lebeaupin, adjoint au directeur du département de l'éducation".

Article 2 - Le directeur du Centre international d'études pédagogiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 4 mars 2005

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le directeur des affaires financières
Michel DELLACASAGRANDE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

VACANCE DE FONCTIONS

NOR : MENS0500430V

AVIS DU 9-3-2005

MEN
DES A14

Directeur de l'IUFM de l'académie d'Aix-Marseille

■ Les fonctions de directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie d'Aix-Marseille seront vacantes à compter du 6 octobre 2005.

Les candidats à ces fonctions doivent, conformément aux dispositions de l'article 6 du décret n° 90-867 du 28 septembre 1990 modifié, appartenir à l'une des catégories de personnel ayant vocation à enseigner dans un institut

universitaire de formation des maîtres.

Les dossiers comprenant une lettre de candidature et un curriculum vitae présentés en recto uniquement, et en trois exemplaires, devront parvenir, **dans un délai de 21 jours** à compter de la date de parution du présent avis au B.O., au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sous-direction des certifications supérieures et doctorales, bureau de la formation initiale des enseignants, DES A14, 99, rue de Grenelle, 75357 Paris cedex 07.

VACANCE D'EMPLOI

NOR : MEND0500469V

AVIS DU 4-3-2005

MEN
DE B3

Proviseur vie scolaire auprès du recteur de l'académie d'Amiens

■ Un emploi de proviseur vie scolaire est susceptible d'être vacant à la rentrée 2005 auprès du recteur de l'académie d'Amiens.

Profil de l'emploi et missions

Conseiller du recteur, le proviseur vie scolaire est un relais entre le recteur, ses services et les établissements.

Il a pour mission de contribuer à l'animation de l'équipe académique vie scolaire. Il participe activement au renouvellement et au suivi des

projets d'établissement pour l'ensemble de l'académie.

Son action s'exerce dans trois directions essentielles :

- en liaison avec l'inspecteur pédagogique régional, information du recteur sur le fonctionnement des établissements (analyse du fonctionnement des établissements, suivi des actions, aide au diagnostic...);
- coordination au bénéfice des établissements de l'action des différents services en vue de lui donner un maximum de cohérence, animation de la vie lycéenne ;
- participation à la formation des personnels de

direction et conseil en matière de gestion des publics difficiles.

Le proviseur vie scolaire doit être un professionnel expérimenté ayant une solide expérience de personnel de direction. Cette fonction requiert des qualités d'organisation, d'initiative et de communication, un sens aigu de la diplomatie et une grande disponibilité.

Les candidatures seront adressées **dans un**

délai de 15 jours suivant la date de la présente publication par la voie hiérarchique avec un curriculum vitae :

- à Mme le recteur de l'académie d'Amiens, 20, boulevard Alsace Lorraine, 80063 Amiens cedex 9 ;

- à M.le directeur de l'encadrement, bureau DE B3, ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.